Au Select’om, le tri se simplifie   
à partir de septembre 2025 !

Moins d’ordures ménagères, plus de tri : c’est l’objectif que s’est fixé le Select’om. Pour y parvenir, il prévoit une simplification du geste de tri et de nouvelles fréquences de collecte des déchets à domicile à partir du second semestre 2025.

# Il est urgent d’agir !

Au Select’om, nos poubelles d’ordures ménagères ont diminué de 27 % depuis 2010. Malgré cette évolution, elles contenaient encore 1/3 de déchets alimentaires et végétaux et 1/3 de déchets recyclables en 2023, soit 129 kg/habitant qui auraient pu être valorisés ! En plus du lourd coût environnemental, le coût financier de l’incinération de nos ordures ménagères a augmenté de 24% en 2024 (3,4 millions d’euros en 2024).

Aujourd’hui, le Select’om souhaite faire évoluer son offre de service pour s’adapter à vos modes de consommation, encourager et faciliter vos efforts de tri et limiter les coûts du service public de gestion des déchets.

Moins d’ordures ménagères, plus de tri

D’ici fin 2025, tout le territoire du Select’om sera desservi par la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire. Sur les communes déjà équipées, 2/3 des foyers ne sortent plus leur bac d’ordures ménagères à la collecte toutes les semaines.

À partir du second semestre 2025, les communes du Select’om desservies par la collecte des déchets alimentaires passeront à une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours (sauf communes de plus de 5 000 habitants). Ce qui permettra au Select’om, à coût presque constant, de proposer de nouveaux services pour améliorer le tri des déchets sélectifs à partir du second semestre 2025 :

* Le geste de tri se simplifie : il n’y aura plus qu’un seul bac de tri jaune pour jeter vos emballagesplastiques, métalliques, briques alimentaires et vos papiers/cartons. Ce bac sera mis à dispositionde chaque foyer qui n’en possède pas encore un (modalités précisées lors du déploiement).   
  La collecte en sac jaune ne sera plus possible.
* Le bac de tri sélectif sera collecté à domicile tous les 15 jours sur les 69 communes du territoire.
* La collecte en point d’apport volontairedes déchets sélectifsreste disponible. La collecte du verre est inchangée.

# Une expérimentation sur 4 communes pilotes

Ce nouveau dispositif de collecte va être expérimenté au 2ème trimestre 2025 sur 4 communes volontaires et desservies par la collecte des déchets alimentaires depuis 2023 : Kirchheim, Marlenheim, Nordheim et Odratzheim.

Ce premier retour d’expérience permettra de généraliser, dans les meilleures conditions, toutes les nouveautés sur l’ensemble du territoire du Select’om entre le second semestre 2025 et le second semestre 2027. Le déploiement sera effectué par communauté de communes puis par communes. Chaque foyer sera informé en amont des changements à venir.



